



4 rue de Béarn  
92210 Saint Cloud  
Tél. : 01 46 02 47 80  
Fax : 01 46 02 47 81  
stcloud@barrere-dufau.fr



**ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES  
DANS LE BATIMENT**  
(Arrêté du 29 mars 2007)

**Établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti**

*Rapport ATS17071\_te2\_lot006.doc établi en un exemplaire original le 08/06/2023  
Ce rapport comporte 5 pages  
et 1 page d'annexe*

**MEUDON (92)  
23, rue des Vignes**

Section AL n°438

*Appartement situé au 1<sup>er</sup> Etage dans le bâtiment A - Lot n°6  
Cave n°18 située au Sous-sol - Lot n°18 (Condamné)  
Aire située entre le bâtiment D, le bâtiment A et le 22<sup>ème</sup> lot - Lot n°23*

**Sommaire**

<b>Objet</b>	<b>1</b>
<b>Textes réglementaires et normatifs s'appliquant à la mission :</b>	<b>2</b>
<b>Moyens d'investigation :</b>	<b>2</b>
<b>Désignation du ou des bâtiments</b>	<b>2</b>
<b>Désignation du client</b>	<b>3</b>
<b>Désignation de l'opérateur de diagnostic</b>	<b>3</b>
<b>Résultats détaillés du diagnostic d'infestation</b>	<b>3</b>
Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas .....	<b>3</b>
<b>Bâtiment, partie de bâtiment, ouvrage ou partie d'ouvrage non examinés</b>	<b>4</b>
Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification .....	<b>4</b>
Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification .....	<b>5</b>
<b>Constatations diverses</b>	<b>5</b>
<b>Croquis de repérage</b>	<b>5</b>

**OBJET**

La présente mission consiste à établir l'état du bâtiment relatif à la présence de termites, pour l'exonération de garantie de vice caché du vendeur d'un immeuble bâti dans les zones délimitées par arrêté préfectoral ; et ce, en référence à la loi n° 99-471 du 8 juin 1999, modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 5 septembre 2006.

## TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMATIFS S'APPLIQUANT A LA MISSION :

Conformément aux directives du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et du ministère délégué à l'industrie, en application du code de la construction et de l'habitation :

Articles législatifs : L 133-5, L133-6, L. 271-4 à L. 271-6.

Articles réglementaires : R 133-7, R133-8, R 271-1 à R 271-5.

La mission et son rapport sont exécutés conformément à l'arrêté du ministère du logement du 7 mars 2012 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Et selon la norme NF P 03-201.

## MOYENS D'INVESTIGATION :

L'investigation selon la norme consiste à faire un examen le plus complet possible de la situation du bâtiment vis-à-vis des termites.

Cet état repose ainsi :

Pour les parties non bâties (10 m de distance par rapport à l'emprise du bâtiment et dans la limite de propriété)

Examen et éventuellement sondage des arbres et autres végétaux, souches, piquets de clôture, poteaux, planches ou autres débris de végétaux posés sur le sol, stockage de bois et tous matériaux contenant de la cellulose afin de détecter des indices d'infestation de termites ainsi que des zones propices au passage et/ou au développement des termites..

Pour le ou les bâtiments objet de la mission

Sur **l'ensemble des niveaux** (y compris les niveaux inférieurs non habités) et la **totalité des pièces et volumes** :

- Examen visuel de toutes les **parties visibles et accessibles**, avec une recherche des indices d'infestation et des zones propices au développement des termites. Lorsque cela est nécessaire, une lampe torche sera utilisée ainsi qu'une loupe de grossissement x10..

- **Sondages manuels non destructifs sur l'ensemble des éléments en bois** à l'aide d'un outil approprié (poinçon).

Sur les éléments en bois dégradés, les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs.

*Dans tous les cas, l'intervention n'a pas pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.*

## DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Numéro (indice) : ATS17071\_te2\_lot006.doc

Adresse complète : 23, rue des Vignes  
92190 MEUDON

Référence cadastrale : Section AL n°438

Nature de la copropriété :

Désignation du ou des bâtiments : Appartement situé au 1<sup>er</sup> Etage dans le bâtiment A - Lot n°6  
Cave n°18 située au Sous-sol - Lot n°18 (Condamné)  
Aire située entre le bâtiment D, le bâtiment A et le 22<sup>ème</sup> lot - Lot n°23

Structure du (ou des) bâtiment : Pierre

Permis date de construction : Avant 1949

Nombre de niveau : Appartement : 1 niveau

Type charpente et couverture :

Précisions sur le lot visité :

Arrêté préfectoral :  Oui  Non Informations :

Autres informations :

Documents fournis :

## DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du Propriétaire :

Nom : Monsieur AFONSO BARATA  
Adresse : 23, rue des Vignes  
92190 MEUDON

Désignation du donneur d'ordre (si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre) :

Qualité (sur déclaration de l'intéressé) : Avocat  
Nom : SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI  
Adresse : 22, rue Pasteur  
92300 LEVALLOIS-PERRET

Personne présente sur le site : Maître BRESSAND (Commissaire de justice)

## DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Nom : DUFU Olivier  
Raison Sociale : BARRERE-DUFU  
Adresse : 4, rue de Béarn - 92210 SAINT-CLOUD  
Numéro SIRET : 38112801600023  
Compagnie d'assurance : VERLINGUE / AXA  
Numéro de police / date de validité : 10617157804  
valide jusqu'au : 31/12/2023  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par : I.Cert : 116B, rue Eugène Pottier 35000 Rennes  
Certification de compétence : N° du certificat : CPDI 0355  
Délivrée le 15/11/2022  
Expire le : 14/11/2029

## RESULTATS DETAILLES DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION

Le tableau n°1 ci-dessous indique le résultat détaillé du diagnostic d'infestation (concernant les termites) pour chaque partie d'ouvrage contrôlée, ainsi que, le cas échéant, le type de termite détecté, la nature et la localisation de l'attaque.

La signification des abréviations employées figure à la suite du tableau.

### Tableau n°1 : Identification des bâtiments et parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

BATIMENTS et parties de bâtiments visités	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés	RESULTAT du diagnostic d'infestation (*)
<b>1<sup>er</sup> Etage</b>		
Cuisine	Sol : Carrelage	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Bâti fenêtre : PVC	Abs
	Bâti porte	Abs

Séjour	Sol : Parquet flottant	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Chambre	Sol : Parquet flottant	Abs
	Mur : Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Bois	Abs
	Bâti fenêtre : Métallique	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Salle d'eau	Sol : Carrelage	Abs
	Mur : Carrelage + Peinture	Abs
	Plafond : Peinture	Abs
	Plinthes : Carrelage	Abs
	Bâti porte : Bois	Abs
Véranda	Sol : Parquet flottant	Abs
	Mur : Plaques de plâtre / Enduit + Peinture	Abs
	Plafond : Plexiglas	Abs
	Bâti fenêtre : Métallique	Abs
	Bâti porte : Métallique	Abs
Cour	Sol : Béton	Abs
	Mur : Enduit	Abs

(\*) Abréviations :

Abs : absence d'indices d'infestation de termites le jour de la visite.

## BATIMENT, PARTIE DE BATIMENT, OUVRAGE OU PARTIE D'OUVRAGE NON EXAMINES

### Tableau n°2 : Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visitées et justification

Bâtiments	Parties du bâtiment	Justification
Cave (Sous-sol)	Cave n°18	Local condamné, sous-sol remblayé

## **Tableau n°3 : Identification des ouvrages, parties d'ouvrage et éléments qui n'ont pas été examinés et justification**

Néant

*Nota : le Cabinet BARRERE-DUFAU s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeuble non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.*

### **CONSTATATIONS DIVERSES**

Néant

**Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite** et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Visite effectuée le : 06/06/2023

Visite effectuée par : DUFAU Olivier

Rapport édité le : 08/06/2023 à : SAINT-CLOUD

Cachet de l'entreprise

Signature du technicien



*Nota 1 : Un modèle de rapport est fixé par arrêté.*

*Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.*

*Nota 3 : Conformément à l'article L. 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état*

### **CROQUIS DE REPERAGE**

*Le croquis proposé ci-dessous a pour objectif d'aider à la localisation des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites dans le bien inspecté. Il ne peut se substituer au tableau présentant les résultats détaillés du diagnostic d'infestation qui seul permet une identification précise des ouvrages infestés, de la nature et du type d'indice d'infestation (le cas échéant).*

**BUREAU PRINCIPAL :**

4 rue de Béarn  
92210 Saint Cloud  
Tél : 01 46 02 47 80  
Fax : 01 46 02 47 81  
stcloud@barrere-dufau.fr

**BUREAU SECONDAIRE :**

147 avenue Paul Doumer  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél : 01 47 51 06 78  
Fax : 01 47 77 05 71  
experts@barrere-dufau.fr

**BUREAU SECONDAIRE :**

81 avenue Joffre  
92000 Nanterre  
Tél : 01 47 21 13 12  
Fax : 01 47 77 05 71  
experts@barrere-dufau.fr



# MEUDON

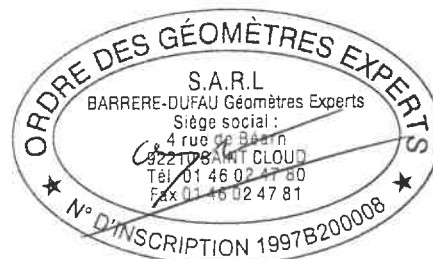
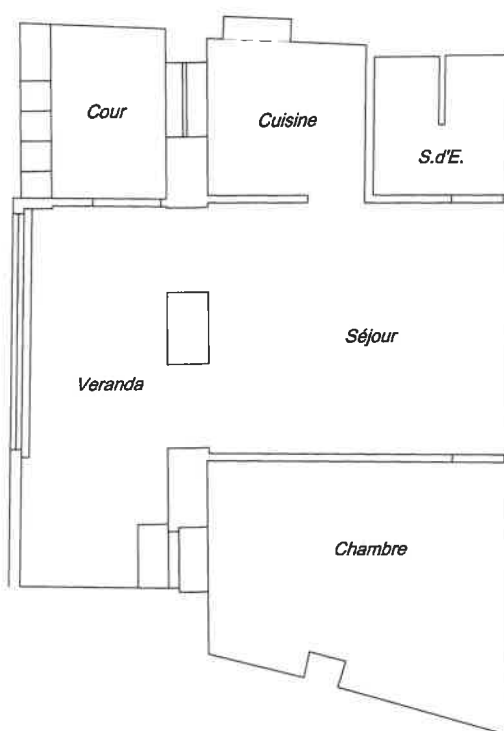
Département des Hauts-de-Seine

23,rue des Vignes

## SCHEMA

Lots n°6 et 23

### Rez-de-jardin



**Bernard BARRERE & Olivier DUFAU**

*Anciennement Sté. Azimuth Topo, S.C.P.B. BARRERE et Cabinet JUNGUENE*

4, rue de Béarn, 92210 Saint-Cloud

Tél:01.46.02.47.80. - Fax:01.46.02.47.81.

E-mail : stcloud@barriere-dufau.fr



6 Juin 2023

ATS17071\_te2\_lot006

